



Accélérons la transformation écologique
Accompagner la Taxonomie verte



La **Taxonomie verte européenne** représente un « langage commun » permettant de classer les activités économiques considérées comme **durables**. Elle permet de répondre aux 6 objectifs environnementaux suivants :



Les entreprises doivent donc évaluer la part de durabilité de leurs activités. Cette démarche représente ainsi un levier essentiel de la **finance durable**.

La réglementation Taxonomie verte permet à une entreprise de qualifier le degré de durabilité de ses activités, facteur très important pour son attractivité.

Les objectifs

■ Vous serez en capacité de :

- Présenter et justifier votre reporting Taxonomie verte
- Présenter un livrable conforme à la directive CSRD

Notre méthodologie

- **Evaluer l'éligibilité des activités** au regard du règlement européen sur la Taxonomie verte
- **Déterminer et justifier** de la non matérialité d'OPEX
- **Construire un reporting conforme**, partie intégrante de la déclaration de durabilité définie par la CSRD

Pour aller plus loin :



Des programmes de formation ciblés permettant à l'ensemble de vos équipes de monter en compétence et de gagner en autonomie

- Comment utiliser le reporting Taxonomie verte dans le cadre du déploiement de la CSRD ?
- Quelle stratégie pour réussir son évolution CSRD (pour la gouvernance et/ou les directions à mobiliser) ?

EODD vous accompagne à toutes les étapes :

1



PRÉPARATION

Lancement et cadrage du projet, analyse du reporting

2



ACTIVITÉS ÉLIGIBLES

Détermination des activités éligibles, analyse de l'alignement

3



RECENSEMENT DES DONNÉES

Modèles de collecte des données, revue de la qualité des données

4



COMMUNICATION

Revue des données, des informations narratives et de la non-matérialité des OPEX



Créé dès 1991, expert de la transformation écologique, EODD ingénieurs conseils accompagne toutes les organisations, publiques et privées, soucieuses de réduire l’empreinte environnementale de leurs projets et activités.

Adaptation au réchauffement climatique, décarbonation des aménagements et des bâtiments, renaturation et biodiversité positive, reconversion des friches, sobriété foncière, aménagement et construction durable, dépollution des sols et des eaux souterraines, énergies renouvelables, restauration et renaturation, sols vivants et génie écologique, autorisations environnementales, maîtrise des risques industriels, réduction des pollutions, gestion et valorisation des déchets, économie circulaire, responsabilité sociétale des entreprises et des organisations.

De la stratégie au suivi des performances, EODD intervient en tant que conseil expert, bureau d’études, assistance à maîtrise d’ouvrage (AMO), maîtrise d’œuvre et ingénierie embarquée. Avec plus de 3000 missions références, 300 collaborateurs répartis dans 13 agences en France, EODD répond à l’ensemble de vos besoins dans toutes les dimensions de la transformation écologique.



NOUS CONTACTER



☎ 04 72 76 06 90

✉ contact@eodd.fr

www.eodd.fr